

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE DAMONA LODGES

I – CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute réservation d'hébergement sur le terrain de camping DAMONA LODGES. **Le fait de réserver votre séjour emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur de DAMONA LODGES.**

II - CONDITIONS DE RÉSERVATION, INFORMATIONS TARIFAIRES ET MODES DE REGLEMENT

II – 1) Conditions de réservations : Les réservations s'effectuent à la nuit. DAMONA LODGES se réserve le droit d'interrompre, de modifier ces restrictions à tout moment ou d'en limiter l'application en incluant ou excluant des dates ou des typologies.

Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

La réservation ne devient effective qu'avec l'accord de DAMONA LODGES (sous réserve de disponibilité) et après réception d'un versement de 30% du séjour à titre d'acompte + les frais de dossier + la garantie annulation (facultative) :

- Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant l'arrivée.
 - Pour les réservations à moins de 30 jours avant l'arrivée : la totalité du séjour est exigée à la réservation par carte bancaire.
 - À défaut de paiement intégral 30 jours avant l'arrivée, l'établissement se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises par l'établissement.
- La location est personnelle, il est interdit de sous-louer à un tiers.
 - Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. L'établissement se réserve le droit d'annuler toute réservation validée en présence de mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux et les sommes versées ne seront pas remboursées.
 - Les plans et photos présentés sur nos supports de communication sont non contractuels.
 - Damona Lodges se réserve le droit de changer le client d'emplacement en cas de nécessité et ce à n'importe quel moment du contrat, que ce soit pour un motif technique ou bien d'une modification des équipements du lodge qui engendrerait une baisse ou une hausse de la tarification.
 - Après la vidange et le remplacement de l'eau du spa, l'eau peut ne pas être à température (36 degrés) au moment de l'arrivée du client, celui-ci ne pourra consentir à aucune compensation financière. La vidange d'un spa étant de l'entretien courant et nécessaire à la bonne hygiène.

II – 2) Informations tarifaires

- **Rétroactivité** : Le tarif applicable au séjour est le prix en vigueur au jour de la réservation, ou encore le prix indiqué sur le devis dont la période de validité ne serait pas encore révolue. Les avantages ou les promotions proposés par notre établissement postérieurement à la date de réservation ne peuvent être imputés sur une réservation déjà confirmée, réglée intégralement ou partiellement.
- **Taxe de séjour** : Elle s'élève à 0,66 € par jour et par personne. Elle est perçue pour le compte de la Communauté de Communes des Sables d'Olonne et est payable avec le solde de votre séjour. Les montants encaissés, par jour et par personne de plus de 18 ans, sont prévisionnels. Si le montant de la taxe venait à augmenter, le complément sera alors demandé au client.
- **Dépôt de garantie** : Le dépôt de garantie s'effectue à la réception, dès l'arrivée du client, par carte bancaire ou par chèque bancaire. Pour les courts séjours, le montant de la caution est de 200,00 € et pour les longs séjours (1 semaine et +) de 400,00 €. Elle est restituée au plus tard 7 jours après le départ déduction faite des éventuelles détériorations, prestations impayées ou perte de clefs remises lors de l'arrivée. Ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité.
- **Ménage** : Le client a la possibilité de choisir l'option « ménage » lors de sa réservation. Dans le cas contraire, le client est tenu d'effectuer son propre nettoyage avant son départ. Le prix des nettoyages varient de 60 à 80 euros selon la taille et les équipements des lodges. Si le lodge n'est pas restitué propre, Damona Lodges se réserve le droit d'amputer le prix du nettoyage attribué à l'hébergement sur le dépôt de garantie du client.
- **Frais de dossier** : Le montant des frais de dossier est fixé à 10 € par réservation, et ce, pour toutes les réservations effectuées directement en ligne sur internet, par appel téléphonique ou passage à DAMONA LODGES.
- **Autres suppléments** : les tarifs arrêtés lors de la réservation ne comprennent pas les services payants proposés sur place : petit-déjeuner, panier apéritif, produits de l'épicerie, objets souvenirs, etc..

II – 3) Modes de règlement : le paiement peut être effectué par carte bancaire, chèques vacances, chèque bancaire libellé à l'ordre de DAMONA LODGES (non accepté à moins de 30 jours avant l'arrivée) ou virement bancaire (le RIB est indiqué sur le contrat de location).

III - DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, l'établissement à utiliser, sur tout support de communication, les photos et vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires de l'établissement. La réutilisation des photos, vidéos et autres visuels, pour tout usage personnel ou autre, est interdite. Le client pourra toutefois le refuser en informant la direction.

IV – MODIFICATION, RETARD, ANNULATION OU INTERRUPTION DE SEJOUR DE LA PART DU CLIENT

IV – 1) Modification du séjour de la part du client : un dossier peut être modifié à la demande du client, sous réserve de disponibilité et doit être formulée par écrit (courrier postales ou email). Aucune modification de séjour quelle qu'elle soit ne sera consentie à moins de 30 jours de l'arrivée. Aucun remboursement des sommes versées ne sera envisageable, et ce quelle qu'elle soit la demande de modification formulée.

IV – 2) Arrivée tardive et départ anticipé : l'établissement doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Nous nous réservons la possibilité de disposer de l'hébergement prévu s'il restait sans nouvelles 24 h après la date prévue. En cas de départ anticipé, les règlements effectués ne seront pas remboursés et aucune réduction ne sera accordée.

IV – 3) Annulation de la part du client : Toute annulation de réservation, totale ou partielle, doit être effectuée par écrit (lettre RAR ou e-mail). Selon la date où intervient l'annulation, il vous sera retenu ou à devoir :

- Au-delà de 30 jours avant le début du séjour : 30% du prix du séjour + les frais de dossier + les frais d'assurance ;
- Moins de 30 jours avant le début du séjour : 100% du prix du séjour + les frais de dossier + les frais d'assurance.

Assurance annulation : Nous vous proposons de souscrire à une garantie annulation et interruption de séjour, par l'intermédiaire de notre partenaire **Campez Couvert**. Son montant, correspondant à 4,5 % du montant du séjour et est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera possible pour les annulations à moins de 30 jours avant la date d'arrivée et ce, pour quelque motif que ce soit. En cas de sinistre ouvert, vous êtes tenus de nous avertir de votre désistement et de prendre contact avec Campez Couvert en suivant les modalités décrites dans les conditions générales de l'assurance annulation et ceci, dans les 10 jours suivant la survenance du sinistre, et en fournissant à Campez Couvert les renseignements nécessaires avec documents justificatifs.

V - ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

V - 1) En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable à DAMONA LODGES, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 30 jours.

DAMONA LODGES ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

V – 2) Par dérogation aux dispositions de l'article **IV-3 ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues, donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 24 mois non remboursable correspondant au prix de séjour, déduction faite des frais de dossier. Cet avoir est non remboursable et non cessible. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

V – 3) Par dérogation aux dispositions de l'article **IV-3 ANNULATION**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, DAMONA LODGES : donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 24 mois non correspondant au prix de séjour, déduction faite des frais de dossier qui resteront acquis à DAMONA LODGES. Cet avoir est non remboursable et non cessible.

V – 4) En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article V - 2 ou à l'article V - 3, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant : de l'avoir visé aux articles V-2 et V-3

VI – RESPONSABILITE DU CLIENT

Assurance locative : le client doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents

à son occupation. À savoir : vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans l'établissement, de son fait ou de celui de ses accompagnants. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition. Dans le cadre de la location ou de prêt de vélos ou autre matériel de loisirs, les clients sont tenus de s'assurer contre le vol, perte ou dégradation.

Responsabilité des mineurs : les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux et doivent donc rester sous leur surveillance durant toute la durée du séjour dans les hébergements et dans l'ensemble du domaine. Le parc dispose de nombreux plans d'eaux (marais et étangs), chacun doit veiller à la prudence.

Animaux : Les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans les hébergements et au sein du domaine.

Règlement intérieur : Un règlement intérieur est affiché à l'accueil de l'établissement et est joint aux dites conditions générales de ventes. Le client est tenu d'en prendre connaissance et de les respecter.

VII – CAS DE FORCE MAJEURE

DAMONA LODGES se réserve le droit d'annuler la réservation du client en cas de force majeure et de rembourser les sommes versées.

VIII – DROIT DE RETRACTATION

DAMONA LODGES souhaite rappeler qu'en vertu de l'article L. 121-20-4 - 2 du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Un récapitulatif de votre séjour vous est communiqué lors de toute réservation par téléphone ou sur notre site internet avant tout règlement définitif, de sorte que toutes les commandes effectuées ne puissent faire l'objet d'un droit de rétractation.

IX – PROTECTIONS DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

DAMONA LODGES ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement.

X - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.damonalodges.com est la propriété de DAMONA LODGES et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

XI - DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont rédigées en langue française et sont régies et soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

XII - LITIGE

En cas de litige pendant votre séjour, merci de vous adresser d'abord à la réception de l'établissement. Si ce premier contact n'est pas satisfaisant, merci alors d'envoyer un courrier à l'attention de la direction à DAMONA LODGES – La Chaussée – 85150 VAIRE ou par mail à contact@damonalodges.com dans les 15 jours suivants la fin de votre séjour (passé ce délai, votre demande ne sera pas étudiée). Il est nécessaire d'y faire figurer l'objet de votre demande, vos coordonnées, votre numéro de dossier et toute pièce justificative. Nous nous engageons à donner une réponse sous un mois après réception de votre demande.

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

Société de médiation professionnelle - 24 rue Albert de Mun - 33000 BORDEAUX
www.mediateur-consommation.smp.fr

Pour tous litiges, le tribunal compétent sera celui du ressort du domaine de DAMONA LODGES soit le Tribunal de Grande Instance des Sables d'Olonne.

Règlement Intérieur DAMONA LODGES

Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- le nom et les prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité et le domicile habituel.

Réception

Ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Heures d'arrivées et de départ

Les arrivées se font à partir de 16h et les départs avant 10h.

Animaux domestiques

Les animaux ne sont pas acceptés dans les hébergements et au sein du domaine.

Nombre de personnes

Pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiqué ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement et les sommes versées ne seront pas remboursées.

Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et à l'accueil. Il est annexé au contrat de réservation. Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

Modalités de départ

Les clients sont invités à prévenir la réception de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture de la réception doivent s'acquitter de tout montant restant à devoir.

Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total soit de 22h à 7h.

Espaces non-fumeurs et fumeurs

Tous nos intérieurs d'hébergements, les espaces communs ainsi que l'ensemble du parc sont non-fumeurs. Il est formellement interdit de jeter des mégots de cigarette par terre. La cigarette est autorisée sur les terrasses des hébergements uniquement et les mégots doivent impérativement être écrasés dans les cendriers prévus à cet effet. Nous demandons à notre clientèle d'être très vigilant afin d'éviter tous départ de feu.

Déchets

Les clients sont priés de ne jeter aucun déchet quels qu'ils soient sur le parc. Un espace ordure ménagère situé en haut du parking permet de déposer vos déchets ou de les ramener dans votre hébergement. Ensemble, respectons la nature.

Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et à la réception. Les voitures des visiteurs sont tolérées dans le terrain de camping.

Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée afin de respecter la présence de nos animaux sur le domaine. La circulation sur l'axe desservant les lodges (chemin beige) est autorisée de 7H00 à 22H00, elle est cependant interdite de 22H à 7H. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit autour des hébergements. Le stationnement temporaire (dépôt de bagages) ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Sécurité

a) Incendie et sécurité des personnes

Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont formellement interdits. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. En cas de nécessité, des extincteurs sont utilisables au sein des lodges et à l'extérieur au niveau de l'allée principale desservant les lodges. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

b) Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le Client garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

La direction ne sera pas tenue responsable en cas de vol ou de perte d'objet sur l'ensemble du domaine et / ou dégradation subit sur les véhicules.

c) Enfants

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents que ce soit dans les hébergements ou dans l'enceinte du domaine qui par endroit dispose de nombreux points d'eau (étangs, marais, ruisseaux).

c) Le domaine et ses promenades

Le parc d'une superficie de 50 hectares est entièrement clôturé et dispose par endroit de portails, nous demandons à notre clientèle de ne pas essayer d'escalader ou d'ouvrir les portails et d'endommager le grillage. Il est possible d'effectuer de belles et longues balades au sein du parc, des chemins sont balisés à cet effet afin de vous indiquer la / les direction(s) à prendre. Sur certaines zones le terrain peut être escarpé, raide ou bien instable (trous, fossés, haies, ronces, branches tombées...), nous sommes en pleine nature. Ainsi, il est préconisé de s'équiper de chaussures adaptées (bottes ou chaussures fermées selon la saison).

Garage mort

Il ne pourra être laissé du matériel dans l'hébergement ou sur la parcelle ou de véhicule en panne sur le parking.

Tenue et aspect des hébergements et leur environnement

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations. Il est interdit de jeter des eaux usées sur les sols. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être triés et déposés dans les containers, prévus à cet effet, situés en haut du parking central. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

- L'étendage du linge se fera à partir du séchoir fourni dans l'hébergement et ne devra jamais être fait à partir des arbres et autres végétations. Il n'est pas permis de délimiter les limites des hébergements par des moyens personnels, ni de creuser les sols.
- Les barbecues à charbon de bois et électriques sont strictement interdits. Seules les planchas électriques sont autorisées.
- L'installation de toile de tente n'est pas autorisée sur les parcelles des hébergements et l'ensemble du domaine.
- Les véhicules ne sont pas autorisés sur les parcelles, toutefois, il est possible de déposer ses bagages au pied de l'hébergement puis de ramener son véhicule au parking situé devant l'accueil.
- Toute insatisfaction concernant le nettoyage, ou l'état général de l'hébergement devra être signalé le jour de l'arrivée, ceci afin de permettre à nos équipes d'y remédier. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.
- Chaque location contient tout le matériel de cuisine, de table et de literie (oreillers et couettes). Les lits sont faits à l'arrivée, les torchons et le linge de toilette sont mis à disposition (kit de toilette ou kit de toilette pour les lodges bénéficiant d'un spa). Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Toute casse,

perte ou dommage effectué sur un objet au cours du séjour doit être signalé afin d'assurer le remplacement de cet objet et pourra éventuellement être facturé.

- Les clients s'engagent à respecter les consignes d'utilisation des jacuzzis privés inscrites sur les terrasses.
- **Le spa privé est utilisable UNIQUEMENT PAR LES PARTICIPANTS au contrat de réservation du lodge. Si la direction se rend compte que des personnes venant d'un lodge sans spa utilisent le spa d'un lodge qui en est équipé, elle se réserve le droit de facturer 200 euros par personne hors contrat de réservation.**
- Les lodges ont une capacité MAXIMUM de 5 personnes.
- Le domaine est équipé d'un système d'assainissement écologique, nous demandons à nos clients de bien vouloir respecter les consignes inscrites dans chacun des sanitaires qui consistent à jeter uniquement du papier toilette dans les WC.
- Le client s'engage à utiliser l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage, et sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Une mise en demeure sera effectuée, pouvant entraîner un terme immédiat de la location sans indemnité si elle n'est pas respectée, en cas de :
 - Nuisance (bruit...) ou atteinte à l'intégrité des installations ;
 - Comportements inappropriés (violence, agression, vol...);
 - Non-respect des conditions d'acceptation des animaux domestiques ;
 - Nombre d'occupants supérieur à la capacité annoncée.
- Notre domaine est également composé d'une grange dans laquelle sont organisés des événements professionnels et privés. De la musique ou des animations peuvent avoir lieu le soir occasionnant un niveau sonore plus élevé. Les organisateurs sont priés de baisser le volume, en semaine : à 22h, le week-end : à 2h du matin. Avant ces horaires, ils ont l'autorisation de mettre la musique ou de faire des animations à l'extérieur.
- Le client est prié de laisser l'hébergement d'un état de propreté convenable soit le nettoyage effectué, la vaisselle lavée et rangée, les poubelles vidées, les draps et linges de toilettes rassemblés. Nous mettons à votre disposition le matériel nécessaire afin d'effectuer un nettoyage avant votre départ.
- Les états des lieux se font après votre départ. Il est préférable de venir vers nous en cas de dégradations occasionnées. Si nous constatons un problème, nous vous contactons dans les 48 heures pour échanger avec vous sur le problème constaté. A défaut de nouvelles de notre part, le logement est considéré comme conforme à son état initial et nous annulerons votre caution.

Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, la direction si elle le juge nécessaire peut mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infractions graves ou répétées au règlement intérieur et après mise en demeure par la direction de s'y confronter, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, la direction pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Nous vous remercions de votre compréhension